



DOCTORAT EN ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Le guide des études

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET
D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES**

Édition du 1^{er} avril 2023

Renseignements utiles

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Adresse postale :

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Université de Montréal
C. P. 6128, Succursale centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Canada

Adresse civique :

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Local : C-2150
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8
Canada
Téléphone : (514) 343-6182
Courriel : histart@umontreal.ca

Heures d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Responsable des études supérieures (cinéma et jeu vidéo) :

Marion Froger, professeure agrégée
Téléphone : 514-343-6111 #1646
Courriel : marion.froger@umontreal.ca

Technicienne en gestion des dossiers étudiants (études supérieures) :

Marie-Janine Georges
Téléphone : 514-343-6111, poste 3681
Courriel : marie-janine.georges@umontreal.ca

Comité des études supérieures (études cinématographiques) :

Bernard Perron, directeur du Département
Marta Boni, responsable de la Section cinéma et jeu vidéo
Marion Froger, responsable des études supérieures (Cinéma et jeu vidéo)

Site Web du Bureau du registraire : <https://registraire.umontreal.ca/accueil/>

Site Web du Département : <http://www.histart.umontreal.ca>

Site Web des Études supérieures et postdoctorales (ESP) : <https://esp.umontreal.ca>

Doctorat en études cinématographiques

Numéro de programme : 3-171-1-0

1. Présentation d'ensemble et objectifs généraux

Le doctorat en études cinématographiques comprend deux options :

- L'option *Recherche* permet aux étudiant.es de mener des recherches historiques, esthétiques ou théoriques sur le cinéma, les arts médiatiques et le jeu vidéo, sur les pratiques de création ou de réception, sur des questions poétiques, génériques, politiques ou sociales que ces domaines et ces pratiques soulèvent.
- L'option *Recherche-crédation* permet aux étudiant.es de développer des pratiques hybrides faisant dialoguer la recherche et la création, les méthodologies scientifiques et les méthodologies artistiques, dans des proportions variées, notamment la recherche qui a une dimension pratique et la pratique qui a une dimension théorique.

Le programme de doctorat a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques, des arts médiatiques et du jeu vidéo.

Le programme de doctorat en études cinématographiques, option *recherche*, forme des spécialistes qui pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, des arts médiatiques et du jeu vidéo, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

Le programme de doctorat en études cinématographiques, option *recherche-crédation*, forme des spécialistes qui pourront contribuer aux pratiques de recherche-crédation et des humanités numériques, au développement des arts médiatiques, à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial et universitaire.

2. Le règlement pédagogique

Le règlement pédagogique général du programme de Doctorat en études cinématographiques est défini par les Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal (<https://esp.umontreal.ca/a-propos/reglement-pedagogique/>).

3. L'admission

Les conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant.e régulier.e au doctorat en études cinématographiques, le ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un diplôme de maîtrise en cinéma ou en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il ou elle veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- Avoir obtenu, au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Le ou la candidat.e doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais et toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Le comité d'admission peut demander une entrevue.

Documents à fournir lors d'une demande d'admission

- Lettre du directeur ou de la directrice de recherche pressenti
- Deux lettres de recommandation
(À noter que les personnes qui les rédigent doivent les faire parvenir directement à l'Université en suivant la procédure qui leur sera envoyée par courriel. Pour ce faire, vous devez saisir les coordonnées de votre répondant.e dans votre Centre étudiant. Avant d'accomplir cette tâche, il est fortement recommandé de communiquer avec votre répondant.e afin de lui formuler votre demande.)
Procédure pour votre répondant.e :
 - Un courriel lui sera acheminé de la part de l'Université de Montréal incluant un formulaire de lettre de recommandation en format PDF.
 - Une fois rempli, ce fichier PDF pourra être téléversé à l'aide du lien et du code se trouvant dans le courriel reçu. Prenez note que si le ou la répondant.e désire joindre une annexe au formulaire, il ou elle devra combiner les deux documents dans un seul PDF.
 - Attention, le lien sera valide pour 10 jours ouvrables uniquement. Une fois ce délai expiré, il faudra soit resoumettre sa demande de recommandation pour prolonger le délai, soit trouver un nouveau ou une nouvelle répondant.e.
(Lorsque votre répondant.e soumettra sa lettre, la tâche disparaîtra de votre Centre étudiant dans les 48 heures.)

À fournir également pour l'option **recherche** :

- Un résumé d'un projet de recherche original, de 750 à 1000 mots (de 3 à 5 pages), qui présente le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'approche méthodologique. Le projet doit être accompagné d'une bibliographie d'une vingtaine de références.
- Un travail académique principal : un travail écrit d'une vingtaine de pages ou un chapitre du mémoire de maîtrise.

À fournir également pour l'option *recherche-création* :

- Une lettre d'intention décrivant le parcours académique et/ou professionnel et les raisons pour lesquelles vous souhaitez être admis.e au programme de doctorat en études cinématographiques – option recherche-création (max. 500 mots).
- Un projet de recherche de 750 à 1000 mots qui comprend :
 - un exposé de la problématique de recherche-création et présentation des cadres théorique et méthodologique;
 - une description de la place qu'occupera la pratique dans les activités de recherche;
 - un bref exposé des travaux théoriques et artistiques ou appliqués existant sur le sujet, en soulignant l'originalité de la contribution du candidat;
 - les objectifs du projet de recherche-création et résultats envisagés (prototype, exposition, scénario, film, application numérique, jeu, etc.).
- Un dossier de réalisations, comprenant :
 - un travail écrit (ex. chapitre de mémoire ou article; min. 20 pages);
 - tout élément permettant de démontrer la capacité du candidat à mener un projet pratique;
 - documents d'appui : images fixes (max. 20) et/ou images en mouvement (max. 20 min.) et/ou documents sonores (max. 20 min.) et/ou lien web, et/ou tout autre élément pertinent. Pour chaque réalisation, fournir une courte description, des précisions sur votre rôle, sur le médium, la durée et la date.
- Curriculum vitæ

La demande d'admission

Le ou la candidate qui désire être admis.e à l'option *recherche* doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission en ligne sur le site Web de l'Université de Montréal (<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-cinema/>) avant le **1^{er} février** (première cohorte) ou avant le 1^{er} juin (deuxième cohorte) pour le trimestre d'automne, et avant le **1^{er} septembre** pour le trimestre d'hiver.

Le ou la candidate qui désire être admis.e à l'option *recherche-création* doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission en ligne sur le site Web de l'Université de Montréal (<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-cinema/>) avant le **1^{er} février** pour le trimestre d'automne (il n'y a pas de deuxième cohorte ni d'admission possible à l'hiver).

La reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'**équivalence** de cours, l'**exemption** et le **transfert**. En outre, l'étudiant.e régulier.e peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'ententes interuniversitaires.

Le ou la candidat.e qui désire obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il ou elle veut s'inscrire, doit en faire la demande, avec pièces à l'appui, au moment où il ou elle présente sa demande d'admission ou au premier trimestre de son inscription.

Les cours imposés

Les étudiant.es admissibles qui ont un diplôme de deuxième cycle dans une autre discipline et dont la formation en études cinématographiques n'est pas jugée suffisante pourraient se voir imposer des cours complémentaires ou préparatoires, choisis parmi les cours de premier cycle (comme les cours de deuxième année CIN2101 Théories du cinéma et CIN2103 Analyse filmique). Le Comité des études supérieures du programme détermine les équivalences et les propédeutiques pour chaque dossier d'admission.

« Le doyen peut, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. [...] Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme [...] de l'étudiant à titre de **cours complémentaires** ; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée. Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des **cours préparatoires** ; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou deux trimestres ».

4. La structure du programme

4a. Segment 70 Propre à l'option *recherche*

Les crédits de l'option recherche sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Parcours-type

Première année			Deuxième année		
1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre*	4 ^e trimestre	5 ^e trimestre	6 ^e trimestre
CIN7000 Séminaire doctoral		CIN7001 Atelier de recherche		Examen de synthèse (H ou E)	
1 ^e Séminaire optionnel	2 ^e Séminaire optionnel	Activités de recherche	Séminaire au choix (A ou H)		Activités de recherche

* enregistrement du sujet de recherche

Troisième année			Quatrième année		
7 ^e trimestre	8 ^e trimestre	9 ^e trimestre	10 ^e trimestre	11 ^e trimestre	12 ^e trimestre
	CIN7003 Forum doctoral		Rédaction		Dépôt
Rédaction					

La scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de **six trimestres (deux ans)** ; cette scolarité se fait normalement à plein temps. Un minimum de **trois trimestres à plein temps** est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Une fois cette condition remplie, les étudiant.es peuvent opter pour le demi-temps.

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de **quinze trimestres (cinq ans)** pour un étudiant inscrit à plein temps et de **dix-huit trimestres (six ans)** pour un.e étudiant.e inscrit.e à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

La direction de recherche

L'étudiant.e doit avoir trouvé un directeur ou une directrice de recherche avant de faire sa demande d'admission au programme. Le directeur ou la directrice pressenti.e doit avoir approuvé le résumé du projet de recherche qui accompagne la demande d'admission.

Plan global d'études et Plan de soutien à la réussite

Le Plan global d'études (PGÉ) de l'Université de Montréal comporte deux parties, le **Plan d'études** et le **Plan de soutien à la réussite**.

Le Plan d'études est généré directement dans Synchro à partir des données déjà saisies par les techniciennes et techniciens à la gestion des dossiers étudiants (TGDE). Le document devient alors disponible dans Synchro uniquement après cette saisie par les TGDE. Les informations dans ce document concernent notamment le choix du directeur ou de la directrice de recherche, les cours à suivre et les dates limites des différentes étapes obligatoires.

Le Plan de soutien à la réussite est déposé par l'étudiant.e dans Synchro et vient compléter le Plan global d'études. Rempli en collaboration avec le directeur ou la directrice de recherche, ce plan permet à l'étudiant.e et à son directeur ou à sa directrice, de même qu'à son codirecteur ou sa codirectrice s'il y a lieu, d'échanger sur les modalités d'encadrement et de planifier la scolarité et les activités de façon à établir certaines modalités de travail réalistes.

Le Plan global d'études (PGÉ) doit être déposé avant la fin du **premier trimestre** de scolarité.

Enregistrement du sujet de recherche

Avant la fin du **troisième trimestre** de sa scolarité, l'étudiant.e doit remettre au ou à la TGDE son sujet de thèse en remplissant le formulaire « Enregistrement du sujet de recherche » disponible ici : https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/Formulaires/Sujet_recherche.pdf
Le sujet doit être approuvé par le directeur ou la directrice de recherche de l'étudiant.e et par le directeur ou la directrice du département.

Les cotutelles

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une université étrangère, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un.e étudiant.e au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur ou d'une directrice de recherche, lequel.les assument conjointement la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant.e concerné.e, les deux directeurs.trices ayant déjà établi une collaboration. L'étudiant.e se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant.e d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse. Le programme de cotutelle de thèse qui, à l'origine, se déroulait entre la France et le Québec, s'étend maintenant à d'autres pays européens, dont la Belgique, la Suisse et l'Allemagne (<https://esp.umontreal.ca/cotutelle-de-these/>)

L'examen général de synthèse

Selon le règlement pédagogique (132A) des études supérieures et postdoctorales (ESP), tout « *étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et d'interruption des études étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre* ».

L'examen général de synthèse consiste en la rédaction d'un projet de thèse de 50 pages (sans la bibliographie et les annexes) défendu devant un jury composé du directeur ou de la directrice de recherche et de deux membres du jury. Le projet doit comporter les éléments suivants :

- a) la problématique** : L'étudiant.e doit expliciter la question posée par sa thèse. Il s'agit de développer et d'approfondir cette question en explorant ses différents aspects;
- b) un état de la question** : L'étudiant.e doit faire preuve de sa connaissance du problème abordé en discutant des diverses façons dont d'autres penseurs ont tenté d'aborder des questions semblables. L'étudiant.e doit situer ses propres recherches par rapports à ces diverses tentatives;
- c) le cadre théorique** : L'étudiant.e doit établir les grandes lignes de pensée qui vont guider ses réflexions;
- d) la méthodologie** : La question de la méthodologie varie beaucoup d'un projet à l'autre, mais cette partie du dossier sert toujours à expliquer comment l'étudiant.e va organiser ses recherches et comment il va structurer la thèse qui en résulte;
- e) le corpus délimité et justifié** : Il s'agit d'identifier le corpus dont l'étudiant.e va traiter et de justifier son choix quant à la nature des textes ou œuvres choisis et aux autres objets qu'il a décidé d'ignorer;
- f) la bibliographie et h) des annexes si nécessaire.**

L'exercice s'échelonne sur plusieurs trimestres.

Les bases du projet de thèse à soumettre sont posées au cours du *Séminaire doctoral* (CIN 7000), suivi lors des 1^{er} et 2^{ème} trimestre.

Les tenants du projet de thèse sont précisés et peaufinés en collaboration avec le ou la directeur.trice de recherche au cours de l'*Atelier de recherche* (CIN 7001), suivi lors des 3e et 4e trimestres.

Cette activité a une notation sans valeur numérique et ne peut qu'être réussie ou échouée. Le directeur ou la directrice de recherche doit envoyer la mention au ou à la TGDE à la fin du 4^{ème} trimestre.

Le projet doit être transmis au *jury* avant la fin du 5^{ème} trimestre.

Pour permettre un dialogue avec le ou la candidat.e avant l'examen oral, afin notamment de clarifier un élément du projet ou de demander une étude de cas, les membres du jury soumettent une question sur le projet de recherche au cours du 6^{ème} trimestre à laquelle le ou la candidat.e doit répondre en 7 jours dans un texte d'une vingtaine de pages.

Si le *jury* estime le projet de thèse recevable, l'étudiant.e devra compléter le processus de l'examen général de synthèse avant la fin du 6^{ème} trimestre par un examen oral. Cet examen oral consiste en une présentation de 20 minutes par le ou la candidat.e, devant jury, du projet de thèse et des enjeux de la recherche en cours. Le *jury* prend ensuite la parole, et, à tour de rôle, les membres posent des questions sur le projet et en commentent le contenu.

L'ensemble du processus d'examen général de synthèse sera réussi si le *jury* juge que l'étudiant.e a fait « *preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise* » (voir point 132 du règlement pédagogique des ESP).

Selon le règlement pédagogique des ESP (132D), « *le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen afin de reprendre ou de compléter une ou plusieurs parties de l'examen. En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant. Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale* ».

En cas d'échec, la candidature prend fin et l'étudiant.e est exclu.e du programme.

Le Forum doctoral (CIN7003)

Le forum doctoral rassemble les professeur.e.s et les étudiant.e.s du programme de doctorat en cinéma dans le but de promouvoir les échanges au sein de notre communauté de recherche. Lors de sa période de rédaction, chaque étudiant.e prendra part au forum doctoral en présentant publiquement un aspect représentatif de son travail dont il ou elle discutera avec les professeur.e.s et collègues présents.

Le forum a lieu une fois par année, le premier lundi du mois de mai. La présence assidue de tous les étudiant.e.s du programme est attendue.

a) Lignes directrices

L'étudiant.e s'inscrit au forum doctoral après avoir réussi l'examen de synthèse et une fois qu'il ou elle a commencé la rédaction de sa thèse (habituellement au cours de l'année suivant l'examen de synthèse).

La présentation est d'une durée de 30 minutes (3 750 mots) et est suivie d'une période de discussion de 20 minutes menée par le président ou la présidente du forum. La présentation devrait résumer les principaux objectifs de la thèse – incluant sa contribution à l'état des connaissances – et proposer une étude de cas pertinente et exemplaire par rapport au projet de recherche. En aucun cas la présentation ne pourra excéder 30 minutes. Il est donc primordial que l'étudiant.e vérifie soigneusement la durée de sa présentation.

À la suite de la présentation de l'étudiant.e suivra une période de discussion qui débutera par l'intervention d'un.e professeur.e agissant à titre de répondant.e. Il est obligatoire que le/la répondant.e ait reçu une copie manuscrite de la présentation orale au moins deux semaines avec le tenue du forum.

Afin de favoriser les échanges intellectuels et de promouvoir l'esprit de communauté entre les chercheur.e.s, les étudiant.e.s inscrits au forum doctoral devraient être présents pour toute la durée de l'événement et non pas uniquement pour la séance à laquelle ils ou elles prennent part.

b) Critères d'évaluation

Un jury formé de l'ensemble des répondant.e attribue la mention « réussite » ou « échec » aux présentations réalisées dans le cadre du forum doctoral. Le jury peut commenter n'importe lequel des aspects de la présentation de l'étudiant.e, mais l'évaluation sera basée sur la capacité du candidat ou de la candidate à présenter ses recherches devant ses pairs, ainsi que sur la rigueur de l'analyse proposée. À titre indicatif, les membres du jury pourront se demander: La présentation traduit-elle clairement les questions de recherche principales, les idées et les conclusions du candidat ou de la candidate? L'étude de cas montre-t-elle de manière cohérente et convaincante la manière dont se développent les idées sur lesquelles le projet de thèse s'appuie?

c) Modalités et échéancier

L'étudiant.e qui souhaite s'inscrire au forum doctoral doit préalablement obtenir la permission de son directeur ou de sa directrice de recherche (ou de ses co-directeur.trice.s le cas échéant) et faire parvenir son nom à notre conseiller en programmes d'études, Sébastien Lévesque, avant le 1^{er} mars.

Ensuite :

- Trois semaines avant la tenue du forum, le directeur ou la directrice du programme transmet les noms et adresses courriel des membres du jury aux étudiant.e.s inscrits.
- Deux semaines avant la tenue du forum, les étudiant.e.s inscrits font parvenir le texte de leur présentation à notre conseiller en programmes d'études, Sébastien Lévesque, afin que celui-ci le fasse parvenir au répondant ou à la répondante (ce document doit inclure les notes, la bibliographie ainsi que toutes les annexes nécessaires tel le plan de la thèse)
- Environ deux semaines après le forum, un rapport écrit rédigé par le jury sera envoyé à l'étudiant.e par le directeur / la directrice du programme.

La thèse

« La thèse de doctorat est le résultat d'une recherche approfondie et originale de la part de l'étudiant. Elle doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances. » (RP-FESP, art. 1.24)

La langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen ou la doyenne peut, sur recommandation du doyen ou de la doyenne de la faculté intéressée, du directeur ou de la directrice du département ou du directeur ou de la directrice du programme, autoriser l'étudiant.e à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci ou de celle-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Interruption ou suspension des études

« L'étudiant peut momentanément interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Dans tous les cas, l'inscription, la direction de recherche ainsi que toutes les activités académiques sont suspendues pendant les trimestres d'interruption des études. Les trimestres d'interruption peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. » (RP-FESP, art. 68)

Outre le congé parental et le congé de maladie qui peuvent être demandés en remplissant un formulaire prévu à cet effet et en produisant les pièces justificatives demandées, l'étudiant.e peut se prévaloir d'une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres, consécutifs ou non, si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen responsable du programme. La demande doit être faite au moyen d'une lettre de l'étudiant.e et doit être motivée. **Attention : aucune suspension n'est accordée pendant les périodes de prolongation.**

Prolongations des études

La **première demande de prolongation** d'au plus un an s'effectue au moyen d'un formulaire qui doit être signé par l'étudiant.e et son directeur ou sa directrice de recherche. La demande de prolongation n'est signée par le directeur ou la directrice de recherche que si au moins **50%** du travail effectué dans le cadre de la rédaction du mémoire a été complété.

La **demande de prolongation exceptionnelle** - ou deuxième prolongation d'au plus un an - doit être motivée par l'étudiant.e et appuyée par le directeur ou la directrice de recherche *sous forme de lettre*. Les motifs présentés par l'étudiant.e dans sa lettre *doivent être sérieux et corroborés* dans la lettre d'appui de son directeur ou de sa directrice. Cette deuxième prolongation demande que soit fourni un nouveau Plan d'études.

La présentation de la thèse

La thèse doit respecter les règles énoncées dans le **Guide des mémoires et des thèses** disponibles ici :

<https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>

Nous recommandons fortement aux étudiant.es de respecter le **protocole bibliographique** et le **Guide de rédaction** de la section Cinéma et jeu vidéo du Département disponible à l'adresse suivante : <http://documentationcinema.umontreal.ca/>

Soulignons que notre Département adhère aux principes de l'écriture inclusive, et nous recommandons en ce sens aux étudiant.es de se référer au Guide préparé par l'Université :

https://français.umontreal.ca/fileadmin/francophonie/documents/Guide_de_redaction_inclusive/Umontreal_Guide-écriture-inclusive.pdf

Le dépôt de la thèse (avant la soutenance)

Dans les deux mois qui précèdent le dépôt de sa thèse, l'étudiant.e doit remplir un *Avis de dépôt* qu'il remet au ou à la TGDE. Pour ce faire, il ou elle doit avoir écrit au moins **80%** de sa thèse et obtenir l'accord de son directeur ou de sa directrice de recherche, qui s'occupera alors d'identifier des membres du jury de soutenance (1 président-rapporteur, 1 membre du jury, et 1 examinateur externe) en vue de la nomination du jury par le directeur ou la directrice du département et de son approbation par le doyen ou la doyenne des ESP. Dans le cas d'un avis de dépôt fait sans l'accord du directeur ou de la directrice de recherche, il revient au responsable des études supérieures d'identifier des membres du jury de soutenance et un président-rapporteur en vue de la nomination du jury par le directeur ou la directrice du département et de son approbation par le doyen ou la doyenne des ESP.

Décision du jury

À compter de la date du dépôt effectif de la thèse, le jury a quatre-vingt-dix jours francs/ouvrables (18 semaines) pour rendre sa première rétroaction. Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix. Le président-rapporteur est donc tenu de fixer une date de réunion à l'intérieur de ce temps imparti. En cas d'acceptation *unanime* de la thèse, c'est au président-rapporteur d'organiser la soutenance. Pour ne pas risquer d'allonger le délai de soutenance, il est cependant fortement conseillé au président-rapporteur de s'enquérir, avant la première rétroaction, des disponibilités de tous les membres du jury en vue de la soutenance. Plusieurs autres cas de figure peuvent se présenter. *Le guide de présentation des mémoires et des thèses* de la FESP en répertorie 3 (p. 36 et suivante) :

- L'acceptation est majoritaire mais la soutenance n'est pas recommandée. « *l'étudiant a le droit de demander d'aller en soutenance. Il doit savoir, toutefois, que la décision du jury, après soutenance, doit être unanime au premier jury (RP-FESP, art. 139C). S'il espère voir sa thèse acceptée, il devra donc persuader tous les membres du jury du mérite de sa thèse lors de la soutenance. Si l'étudiant exerce son droit d'aller en soutenance, le président du*

jury fait les démarches nécessaires pour organiser l'événement. Autrement, le doyen procède normalement à la nomination d'un deuxième jury qui reprendra à nouveau l'évaluation de la thèse »

- L'acceptation est unanime mais demande des corrections mineures : l'étudiant.e a un mois pour les faire et doit les effectuer avant de pouvoir soutenir.
- Demande unanime ou majoritaire de corrections majeures : l'étudiant.e a un an pour les faire. La thèse corrigée sera évaluée de nouveau par le même jury qui pourra alors en recommander la soutenance avec ou sans demande de corrections, mineures seulement, ou la refuser.
- Refus majoritaire de la thèse ou égalité des voix : le doyen ou la doyenne informera l'étudiant.e de la décision du jury et procédera normalement à la nomination d'un deuxième jury qui reprendra à nouveau l'évaluation de la thèse.
- Refus unanime de la thèse : le doyen ou la doyenne de la faculté concernée informera officiellement l'étudiant.e de la fin de sa candidature.

À noter que *Le guide de présentation des mémoires et des thèses* prévoit **la nomination d'un deuxième jury dans deux cas** : « *Un deuxième jury est formé avant la soutenance dans deux cas : a) suite à une acceptation majoritaire de la thèse par le premier jury et lorsque l'étudiant ne se prévaut pas de son droit de demander d'aller en soutenance, et b) suite à un refus majoritaire de la thèse par le premier jury ou à une égalité des voix. Le deuxième jury reprend l'évaluation complète de la thèse et procède de la même façon que le premier jury, sauf que ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, et dans cette circonstance seulement, le vote du président du deuxième jury est prépondérant. Une acceptation majoritaire de la thèse par un deuxième jury doit être suivie de la soutenance. Un refus majoritaire de la thèse entraîne la fin de la candidature* » (p. 37).

La soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen ou la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, après s'être assuré que la thèse est conforme aux normes de la Faculté et, s'il y a lieu, que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou la doyenne ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen ou la doyenne pourvoit à son remplacement.

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du doyen ou de la doyenne, le jury peut réviser sa décision. La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance. En cas de dissidence du premier jury, le doyen ou la doyenne constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

Lorsque le manuscrit est jugé excellent, le jury le classe parmi les meilleurs ouvrages du domaine. L'auteur.trice est alors inscrit sur la liste d'honneur du doyen ou de la doyenne de la FESP et peut présenter son ouvrage aux concours des meilleures thèses.

La soutenance dans le cadre d'une cotutelle

À noter que « *la composition du jury de thèse réalisée en cotutelle varie en fonction du lieu où se*

déroule la soutenance ; soit, à l'Université de Montréal ou dans l'institution partenaire, et compte généralement un plus grand nombre de personnes, ne serait-ce qu'en raison du fait que le candidat a deux directeurs de recherche et que chaque université désigne au moins un membre du jury. Le lieu de la soutenance et des indications sur la composition du jury sont généralement précisés à l'avance dans la convention de cotutelle de chaque étudiant faisant son doctorat sous ce régime particulier » [Guide de présentation des mémoires et des thèses p. 33 et 34].

De manière générale, **les deux directeurs.trices de thèse** « doivent consulter la convention de cotutelle du doctorant pour s'assurer que le jury proposé est conforme au scénario prévu (lequel peut varier d'une convention à l'autre). Le principe général est celui de la parité, qui favorise une représentation équilibrée de chacune des deux universités partenaires ». Les deux directeurs/trices de thèse « doivent s'instruire mutuellement des procédures ainsi que des us et coutumes de leurs institutions respectives en matière de soutenance de thèse, afin que chacun ait une connaissance suffisante de ce double processus pour permettre le déroulement harmonieux non seulement de la soutenance elle-même, mais aussi de toutes les procédures qu'elle implique (avant, pendant, après). **Ils seront ainsi en mesure de fournir à l'étudiant toute l'information requise** » [Nomination d'un jury chargé d'évaluer une thèse de doctorat en co-tutelle de la FESP, p. 2].

Inscription et choix de cours

Le choix de cours se fait à l'unité d'enseignement de l'étudiant.e, et, dans certains cas, à chaque trimestre.

4b. Segment 71 Propre à l'option recherche-crédation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche, à la réalisation et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Parcours-type

(Étudiants ayant choisi l'option recherche-crédation en études cinématographiques)

Première année			Deuxième année		
1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre*	4 ^e trimestre	5 ^e trimestre	6 ^e trimestre
CIN7008 Séminaire intégrateur de recherche-crédation HAR7009 Pratique, pensée, processus		CIN7001 Atelier de recherche	Examen de synthèse (H ou E)		
1 ^e Séminaire optionnel	2 ^e Séminaire optionnel	Activités de recherche	3 ^e séminaire optionnel		Activités de recherche

*Enregistrement du sujet de recherche-crédation approuvé par un comité de trois professeurs (le directeur ou la directrice de recherche, un.e professeur.e de cinéma, une.e professeur.e d'histoire de l'art)

Troisième année			Quatrième année		
7 ^e trimestre	8 ^e trimestre	9 ^e trimestre	10 ^e trimestre	11 ^e trimestre	12 ^e trimestre
		CIN7003 Forum doctoral	Réalisation et rédaction		Dépôt
Réalisation et rédaction					

Parcours-type

(Étudiants ayant choisi l'option recherche-crédation en **histoire de l'art**)

Première année			Deuxième année		
1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre*	4 ^e trimestre	5 ^e trimestre	6 ^e trimestre
CIN7008 Séminaire intégrateur de recherche-crédation HAR7009 Pratique, pensée, processus		HAR7002 Projet de recherche	Examen de synthèse (H ou E)		
1 ^e Séminaire optionnel	2 ^e Séminaire optionnel	Activités de recherche	3 ^e séminaire optionnel		Activités de recherche

*Enregistrement du sujet de recherche-crédation approuvé par un comité de trois professeurs (le directeur ou la directrice de recherche, un.e professeur.e de cinéma, une.e professeur.e d'histoire de l'art)

Troisième année			Quatrième année		
7 ^e trimestre	8 ^e trimestre	9 ^e trimestre	10 ^e trimestre	11 ^e trimestre	12 ^e trimestre
		HAR7007 Forum doctoral	Réalisation et rédaction		Dépôt
Réalisation et rédaction					

La scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de **six trimestres (deux ans)** ; cette scolarité se fait normalement à plein temps. Un minimum de **trois trimestres à plein temps** est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Une fois cette condition remplie, les étudiants peuvent opter pour le demi-temps.

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de **quinze trimestres (cinq ans)** pour un.e étudiant.e inscrit.e à plein temps et de **dix-huit trimestres (six ans)** pour un.e étudiant.e inscrit.e à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

La direction de recherche

L'étudiant.e doit avoir trouvé un directeur ou une directrice de recherche avant de faire sa demande d'admission au programme. Le directeur ou la directrice pressenti.e doit avoir approuvé le résumé du projet de recherche qui accompagne la demande d'admission.

Plan global d'études et Plan de soutien à la réussite

Le Plan global d'études (PGÉ) de l'Université de Montréal comporte deux parties, le **Plan d'études** et le **Plan de soutien à la réussite**.

Le Plan d'études est généré directement dans Synchro à partir des données déjà saisies par les techniciennes et techniciens à la gestion des dossiers étudiants (TGDE). Le document devient alors disponible dans Synchro uniquement après cette saisie par les TGDE. Les informations dans ce document concernent notamment le choix du directeur ou de la directrice de recherche, les cours à suivre et les dates limites des différentes étapes obligatoires.

Le Plan de soutien à la réussite est déposé par l'étudiant.e dans Synchro et vient compléter le Plan global d'études. Rempli en collaboration avec le directeur ou la directrice de recherche, ce plan permet à l'étudiant.e et à son directeur ou à sa directrice, de même qu'à son codirecteur ou sa codirectrice s'il y a lieu, d'échanger sur les modalités d'encadrement et de planifier la scolarité et les activités de façon à établir certaines modalités de travail réalistes.

Le Plan global d'études (PGÉ) doit être déposé avant la fin du **premier trimestre** de scolarité.

Enregistrement du sujet de recherche

Avant la fin du **troisième trimestre** de sa scolarité, l'étudiant.e doit remettre au ou à la TGDE son sujet de thèse en remplissant le formulaire « Enregistrement du sujet de recherche » disponible ici : https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/Formulaires/Sujet_recherche.pdf
Le sujet doit être approuvé par le directeur ou la directrice de recherche de l'étudiant.e et par le directeur ou la directrice du département.

Les cotutelles

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une université étrangère, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un.e étudiant.e au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur ou d'une directrice de recherche, lesquels assument conjointement la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant.e concerné.e, les deux directeurs.trices ayant déjà établi une collaboration. L'étudiant.e se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant.e d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse. Le programme de cotutelle de thèse qui, à l'origine, se déroulait entre la France et le Québec, s'étend maintenant à d'autres pays européens, dont la Belgique, la Suisse et l'Allemagne (<https://esp.umontreal.ca/cotutelle-de-these/>)

L'examen général de synthèse

Selon le règlement pédagogique (132A) des études supérieures et postdoctorales (ESP), tout « étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et d'interruption des études étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre ».

L'examen général de synthèse vise à vérifier que l'étudiant.e possède les connaissances et les habiletés nécessaires pour poursuivre son projet de thèse en recherche-crédation. Il doit avoir lieu avant la fin du 6^{ème} trimestre d'étude.

L'étudiant.e doit démontrer qu'il ou elle maîtrise les aspects suivants de son projet de recherche-crédation, dans une perspective d'arrimage entre théorie et pratique :

- Question de recherche, problématique, hypothèses et objectifs;
- Originalité et contextualisation du projet par rapport au cadre théorique/artistique;
- Méthodologie, identification des ressources nécessaires et des obstacles envisagés;
- Résultats attendus (formes que prendront la thèse et la présentation de la pratique).

Afin que le jury de professeur.e.s, composé de trois membres, puisse évaluer ces différents aspects, l'étudiant.e présente un prototype de son projet de recherche-crédation, constitué de deux éléments qui sont intrinsèquement liés :

- Un document de 25 à 30 pages détaillant chacun des aspects mentionnés ci-dessus;
- Une présentation matérielle de sa pratique entamée dans le cadre de ce projet de recherche-crédation. Cela peut être une étape du projet, ou une de ses parties déjà achevées : l'enjeu est ici pour l'étudiant.e de faire la démonstration qu'il ou elle possède les habiletés nécessaires pour mener à bien un projet centré sur une pratique et que les différentes facettes de son projet se déploient clairement à partir de cette pratique.

Après avoir pris connaissance de ces deux éléments, les membres du jury soumettent une question portant sur le projet de recherche-crédation. L'étudiant.e a 7 jours pour formuler une réponse qui peut prendre une des deux formes suivantes :

- Un texte écrit d'une vingtaine de pages
- Un essai audiovisuel accompagné d'un bref texte de contextualisation (1 à 2 pages)

L'étudiant.e complète son examen de synthèse par un examen oral au cours duquel il ou elle décrit les principaux enjeux de la recherche-crédation en cours dans une présentation de 20 minutes. Les

membres du jury posent ensuite des questions sur le projet et en commentent le contenu. C'est à la fin de cette rencontre que le jury juge du succès ou de l'échec de l'examen général de synthèse.

Le Forum doctoral (CIN7003)

L'objectif du forum doctoral est double :

1. Donner à l'étudiant.e l'occasion de présenter publiquement, à mi-parcours, l'état de son projet de recherche-crédation et de bénéficier de commentaires supplémentaires;
2. Contribuer à consolider la communauté intellectuelle que constituent les programmes de doctorat du département.

Le forum a lieu une fois par année, le premier lundi du mois de mai. La présence assidue de tous les étudiants du programme est attendue.

L'étudiant.e s'inscrit au forum doctoral après avoir réussi l'examen de synthèse et une fois qu'il ou elle a commencé la rédaction de sa thèse (habituellement au cours de l'année suivant l'examen de synthèse).

Le forum doctoral prend la forme d'une « exposition » dans les espaces du C-1070 et/ou du C-3001. Chaque étudiant.e présente un échantillon de sa pratique accompagné d'un résumé de son projet de type « poster session ». Chaque étudiant.e commente en détail sa proposition spatiale (échantillon + affiche) durant une quinzaine de minutes, en mettant l'emphase sur l'arrimage entre théorie et pratique. Les participant.es au forum ont également 15 minutes pour explorer l'échantillon exposé (œuvre, essai, prototype...). À la suite de la présentation de l'étudiant.e suivra une période de discussion qui débutera par l'intervention d'un.e professeur.e agissant à titre de répondant.e. Il est obligatoire que le ou la répondant.e ait reçu une copie manuscrite (2000 mots) de la présentation orale au moins deux semaines avant la tenue du forum. Ces présentations matérielle et orale sont évaluées par un jury composé de trois membres professeur.e.s du département (possibilité d'un.e invité.e extérieur.e à l'Université de Montréal) selon la notation succès ou échec.

La thèse

« La thèse de doctorat est le résultat d'une recherche approfondie et originale de la part de l'étudiant. Elle doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances. » (RP-FESP, art. 1.24)

La thèse en recherche-crédation

Il n'est pas question de reprendre ici la discussion, déjà très abondante, sur la définition, les différentes formes et les différents noms de la recherche-crédation – *practice-based research, practice-led research, practice as research, artistic research, performative research, etc.* – sans oublier les humanités numériques. Ces discussions auront lieu dans le cadre du séminaire intégrateur suivi lors de la première année d'études.

Il suffira de rappeler ici qu'entre la recherche « pure » et la création « pure », il existe toute une gamme de pratiques hybrides qui font dialoguer la recherche et la création, les méthodologies scientifiques et les méthodologies artistiques, dans des proportions variées, notamment la recherche qui a une dimension pratique et la pratique qui a une dimension théorique.

L'option recherche-crédation, commune au Doctorat en histoire de l'art et au Doctorat en études cinématographiques, est ouverte à toute cette gamme de pratiques – en excluant cependant la recherche « pure » – celle qui n'a aucune autre dimension pratique que l'écriture savante et qui peut déjà se développer dans les options Recherche de ces deux doctorats – la création « pure » – celle qui n'a aucune autre dimension réflexive que l'expérimentation et qui peut déjà se développer en dehors du cadre universitaire;

On pourrait ainsi situer chacune des diverses pratiques de recherche-crédation sur un continuum qui va de la recherche « pure » à la création « pure », selon l'importance relative qu'elle accorde à la recherche et à la création.

La thèse de recherche-crédation comporte deux parties:

- a) Une partie pratique : une création d'une durée expérientielle d'environ 1h30;
- b) Une partie écrite : un texte d'environ 150 pages.

a) La partie pratique

Certains projets ont une dimension savante plus marquée, ils ont des fins et des méthodologies plus scientifiques, mais ils se distinguent de la recherche savante « pure », soit parce qu'ils ont une dimension pratique, appliquée et engagée, soit parce qu'ils renouvellent les outils et les méthodologies de la recherche, de la cueillette et de la classification des données à l'analyse et à l'interprétation des faits, à l'édition et à la diffusion des résultats, au-delà des mises en formes linéaires et textuelles, des médias et des plateformes usuelles de la recherche savante. Les projets pourraient prendre ici des formes variées :

- Une archive
- Une banque de données
- Une exposition
- Un site Internet
- Une modélisation 3D
- Un parcours géolocalisé
- Une intervention
- etc.

D'autres projets ont une dimension créative plus marquée, ils ont des fins et des méthodologies plus artistiques, mais ils se distinguent de la création « pure », par leur réflexivité et leur capacité à problématiser la pratique elle-même et les enjeux, épistémologiques, esthétiques, éthiques et politiques qu'elle aborde. Les projets pourraient prendre ici des formes variées :

- Une installation visuelle et/ou sonore
- Un film documentaire ou de fiction
- Un webfilm ou une websérie
- Un jeu vidéo

- Une œuvre immersive
- Un œuvre en réalité augmentée
- Un jeu transmédiat
- etc.

L'option est centrée sur la notion de projet pour ne pas préjuger de la forme que pourra prendre ici la recherche-crédation : essai, prototype, application, œuvre, etc.

B) La partie écrite

D'une manière générale, le texte peut relever d'un des trois grands genres suivants, selon l'importance qu'il accorde à l'objectivité et à la subjectivité, sa méthodologie et le rapport qu'il entretient avec la création :

- Le texte savant, qui présente un sujet, une problématique, des hypothèses, un corpus délimité et justifié, un cadre théorique, etc. et dont la méthode est hypothético-déductive. Le texte et la création entretiennent ici un dialogue ouvert : ils peuvent porter sur des questions et des pratiques apparentées, se compléter, se prolonger ou s'éprouver mutuellement. (Dans ce cas, il serait utile d'ajouter en début ou en fin de thèse un texte court qui précise l'articulation entre texte et la création.)
- L'essai, qui est souvent plus subjectif, réflexif et expérimental et dont les règles d'enchaînement et la structure générale sont plus libres. Le texte et la création entretiennent ici un dialogue plus étroit, ils portent sur les mêmes questions, ils partagent une certaine méthodologie, etc. L'un théorise d'une manière générale ce que l'autre pratique d'une manière particulière.
- Le texte autopoïétique, qui porte directement sur le travail de création et réfléchit, d'une manière critique, à ses enjeux, aux différentes étapes de sa réalisation, de la conception à la présentation, pendant le travail – à partir d'un journal de bord – et rétrospectivement – dans le cadre d'une réflexion plus générale, esthétique et technique, éthique et politique.

Quelle que soit le genre duquel il relève, le texte doit présenter une problématisation, une recherche bibliographique et médiographique, un état de la question, un cadre théorique défini et une méthodologie précise, des lectures et des analyses d'œuvres et de pratiques. Mais le texte ne doit pas être une justification de la création, ni la création une illustration du texte.

La durée et la forme de la partie pratique, la longueur et le genre de la partie écrite sont présentés ici à titre indicatif. L'importance relative de chaque partie, la forme de la partie pratique et le genre de la partie écrite, la relation entre la création et le texte, pourront varier selon la nature du projet de recherche-crédation et avec l'approbation du directeur ou de la directrice de thèse et la confirmation du comité de thèse. Dans l'enregistrement du sujet de recherche, il est recommandé de préciser la forme de la création et le genre du texte et leur articulation.

La langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen ou la doyenne peut, sur recommandation du doyen ou de la doyenne de la faculté intéressée, du directeur ou de la directrice du département ou du directeur ou de la directrice du programme, autoriser l'étudiant.e à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme

d'études et de recherche de celui-ci ou de celle-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Interruption ou suspension des études

« *L'étudiant peut momentanément interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Dans tous les cas, l'inscription, la direction de recherche ainsi que toutes les activités académiques sont suspendues pendant les trimestres d'interruption des études. Les trimestres d'interruption peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.* » (RP-FESP, art. 68)

Outre le congé parental et le congé de maladie qui peuvent être demandés en remplissant un formulaire prévu à cet effet et en produisant les pièces justificatives demandées, l'étudiant.e peut se prévaloir d'une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres, consécutifs ou non, si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen responsable du programme. La demande doit être faite au moyen d'une lettre de l'étudiant.e et doit être motivée. **Attention : aucune suspension n'est accordée pendant les périodes de prolongation.**

Prolongations des études

La **première demande de prolongation** d'au plus un an s'effectue au moyen d'un formulaire qui doit être signé par l'étudiant.e et son directeur ou sa directrice de recherche. La demande de prolongation n'est signée par le directeur ou la directrice de recherche que si au moins **50%** du travail effectué dans le cadre de la rédaction du mémoire a été complété.

La **demande de prolongation exceptionnelle** - ou deuxième prolongation d'au plus un an - doit être motivée par l'étudiant.e et appuyée par le directeur ou la directrice de recherche *sous forme de lettre*. Les motifs présentés par l'étudiant.e dans sa lettre *doivent être sérieux et corroborés* dans la lettre d'appui de son directeur ou de sa directrice. Cette deuxième prolongation demande que soit fourni un nouveau Plan d'études.

La présentation de la thèse

La thèse doit respecter les règles énoncées dans le **Guide des mémoires et des thèses** disponibles ici :

<https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>

Le dépôt de la thèse (avant la soutenance)

Dans les deux mois qui précèdent le dépôt de sa thèse, l'étudiant.e doit remplir un *Avis de dépôt* qu'il remet au ou à la TGDE. Pour ce faire, il ou elle doit avoir écrit au moins **80%** de sa thèse et obtenir l'accord de son directeur ou de sa directrice de recherche, qui s'occupera alors d'identifier des membres du jury de soutenance (1 président-rapporteur, 1 membre du jury, et 1 examinateur externe) en vue de la nomination du jury par le directeur ou la directrice du département et de son

approbation par le doyen ou la doyenne des ESP. Dans le cas d'un avis de dépôt fait sans l'accord du directeur ou de la directrice de recherche, il revient au responsable des études supérieures d'identifier des membres du jury de soutenance et un président-rapporteur en vue de la nomination du jury par le directeur ou la directrice du département et de son approbation par le doyen ou la doyenne des ESP.

Décision du jury

À compter de la date du dépôt effectif de la thèse, le jury a quatre-vingt-dix jours francs/ouvrables (18 semaines) pour rendre sa première rétroaction. Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix. Le président-rapporteur est donc tenu de fixer une date de réunion à l'intérieur de ce temps imparti. En cas d'acceptation *unanime* de la thèse, c'est au président-rapporteur d'organiser la soutenance. Pour ne pas risquer d'allonger le délai de soutenance, il est cependant fortement conseillé au président-rapporteur de s'enquérir, avant la première rétroaction, des disponibilités de tous les membres du jury en vue de la soutenance. Plusieurs autres cas de figure peuvent se présenter. *Le guide de présentation des mémoires et des thèses* de la FESP en répertorie 3 (p. 36 et suivante) :

- L'acceptation est majoritaire mais la soutenance n'est pas recommandée. « *l'étudiant a le droit de demander d'aller en soutenance. Il doit savoir, toutefois, que la décision du jury, après soutenance, doit être unanime au premier jury (RP-FESP, art. 139C). S'il espère voir sa thèse acceptée, il devra donc persuader tous les membres du jury du mérite de sa thèse lors de la soutenance. Si l'étudiant exerce son droit d'aller en soutenance, le président du jury fait les démarches nécessaires pour organiser l'événement. Autrement, le doyen procède normalement à la nomination d'un deuxième jury qui reprendra à nouveau l'évaluation de la thèse* »
- L'acceptation est unanime mais demande des corrections mineures : l'étudiant.e a un mois pour les faire et doit les effectuer avant de pouvoir soutenir.
- Demande unanime ou majoritaire de corrections majeures : l'étudiant.e a un an pour les faire. La thèse corrigée sera évaluée de nouveau par le même jury qui pourra alors en recommander la soutenance avec ou sans demande de corrections, mineures seulement, ou la refuser.
- Refus majoritaire de la thèse ou égalité des voix : le doyen ou la doyenne informera l'étudiant.e de la décision du jury et procédera normalement à la nomination d'un deuxième jury qui reprendra à nouveau l'évaluation de la thèse.
- Refus unanime de la thèse : le doyen ou la doyenne de la faculté concernée informera officiellement l'étudiant.e de la fin de sa candidature.

À noter que *Le guide de présentation des mémoires et des thèses* prévoit **la nomination d'un deuxième jury dans deux cas** : « *Un deuxième jury est formé avant la soutenance dans deux cas : a) suite à une acceptation majoritaire de la thèse par le premier jury et lorsque l'étudiant ne se prévaut pas de son droit de demander d'aller en soutenance, et b) suite à un refus majoritaire de la thèse par le premier jury ou à une égalité des voix. Le deuxième jury reprend l'évaluation complète de la thèse et procède de la même façon que le premier jury, sauf que ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, et dans cette circonstance seulement, le vote du président du deuxième jury est prépondérant. Une acceptation majoritaire de la thèse par un deuxième jury doit être suivie de la soutenance. Un refus majoritaire de la thèse entraîne la fin de la candidature* » (p. 37).

La soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, après s'être assuré que la thèse est conforme aux normes de la Faculté et, s'il y a lieu, que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen pourvoit à son remplacement.

La soutenance doit permettre à l'étudiant.e. de déployer l'intégralité de la dimension pratique de son projet de recherche-crédation, dans une forme et dans un espace qui lui donnent son plein potentiel. En cela, la soutenance ne doit pas présenter le 'projet' d'une pratique, mais la pratique même (que ce soit une œuvre ou un commissariat d'exposition, ou toute autre forme de pratique).

Afin de débiter une réflexion sur la mobilisation des connaissances nées de leur projet de recherche-crédation, les étudiant.e.s sont encouragé.e.s - sans y être obligé.e.s - à organiser leur soutenance dans des espaces extérieurs à l'Université de Montréal, par exemple en partenariat avec des institutions culturelles montréalaises.

C'est dans cet espace de présentation de la dimension pratique qu'a lieu la rencontre avec le jury. Les critères d'évaluation sont présentés aux pages 6 et 7 de ce document. Les règles précises concernant la composition du jury de thèse, la fonction des membres du jury, les règles de délibération, le déroulement de la soutenance et la rédaction du rapport définitif sont explicitées dans le Guide des mémoires et des thèses (Études supérieures et postdoctorales, Université de Montréal, août 2022)

La soutenance dans le cadre d'une cotutelle

À noter que « *la composition du jury de thèse réalisée en cotutelle varie en fonction du lieu où se déroule la soutenance ; soit, à l'Université de Montréal ou dans l'institution partenaire, et compte généralement un plus grand nombre de personnes, ne serait-ce qu'en raison du fait que le candidat a deux directeurs de recherche et que chaque université désigne au moins un membre du jury. Le lieu de la soutenance et des indications sur la composition du jury sont généralement précisés à l'avance dans la convention de cotutelle de chaque étudiant faisant son doctorat sous ce régime particulier* » [Guide de présentation des mémoires et des thèses p. 33 et 34].

De manière générale, **les deux directeurs.trices de thèse** « *doivent consulter la convention de cotutelle du doctorant pour s'assurer que le jury proposé est conforme au scénario prévu (lequel peut varier d'une convention à l'autre). Le principe général est celui de la parité, qui favorise une représentation équilibrée de chacune des deux universités partenaires* ». Les deux directeurs/trices de thèse « *doivent s'instruire mutuellement des procédures ainsi que des us et coutumes de leurs institutions respectives en matière de soutenance de thèse, afin que chacun ait une connaissance suffisante de ce double processus pour permettre le déroulement harmonieux non seulement de la soutenance elle-même, mais aussi de toutes les procédures qu'elle implique (avant, pendant, après). Ils seront ainsi en mesure de fournir à l'étudiant toute l'information requise* » [Nomination d'un jury chargé d'évaluer une thèse de doctorat en co-tutelle de la FESP, p. 2].

L'évaluation du projet de recherche-création

Le projet de recherche-création doit être évalué à toutes les étapes de son développement et du cheminement académique – demande d'admission, examens de synthèse, forum doctoral et soutenance de thèse.

Comme l'évaluation doit être faite par les pairs – qui viennent de la recherche, de la recherche-création et/ou de la création –, il faudra accorder une importance particulière à la constitution du comité de thèse ou du jury, pour qu'il soit équilibré et reflète la nature même du projet, sa forme et son genre, la problématique et ses enjeux épistémologiques, esthétiques, éthiques et politiques.

Comme la forme de la partie pratique et le genre de la partie écrite, l'importance relative de chaque partie et leur articulation peuvent varier, il est important que le jury soit informé des décisions qui ont été prises à cet égard par le directeur ou la directrice de thèse et confirmées par le comité de thèse, pour que l'évaluation tienne compte de la nature du projet entre la recherche et la création.

En explorant différentes études portant sur le sujet, nous en sommes venus à la conclusion que les critères d'évaluation d'une recherche-création ne sont pas très différents des critères d'évaluation de la recherche savante. La différence porte surtout sur une conception élargie de la connaissance (qui peut être discursive et non-discursive), une certaine idée de la création (comme un mode de production de concepts et de formes audiovisuelles, comme manière de poser un problème) et cet accent sur les interactions entre la théorie et la pratique. Les critères d'évaluation qui suivent tiennent compte de ces caractéristiques tout en s'inspirant des critères d'évaluation « classiques » de la recherche savante.

Les critères d'évaluation

1. La richesse du dialogue établi entre la recherche et la création, entre la pratique et la réflexion théorique;
2. L'interdisciplinarité du projet entre histoire de l'art et l'étude du cinéma, de la télévision et du jeu vidéo et son intermédialité;
3. La pertinence de la problématique et la portée épistémologique, esthétique, éthique et politique du projet;
4. La contribution du projet à l'évolution des connaissances et des pratiques et son impact potentiel dans les domaines de recherche et de création explorés, dans le milieu académique, dans les institutions investies et plus largement dans la société;
5. L'originalité du projet, l'expérimentation, le risque et l'innovation;
6. La réflexivité de la démarche, qui doit interroger, d'une manière critique, la théorie et la pratique elles-mêmes, leurs modes et leurs contextes de production, de diffusion et de réception, ainsi que leurs fins;
7. La rigueur de la démarche et de la méthodologie, la pertinence, l'adéquation et la cohérence des choix épistémologiques et éthiques, esthétiques, techniques et technologiques;

8. La qualité du travail, dans toutes ses dimensions : recherche, conception, réalisation, présentation, design, interface, expérience et documentation pour la partie pratique; recherche, recension des écrits et des pratiques, conceptualisation, contextualisation, cadres historique et théorique, discussion, organisation, présentation, langue pour la partie écrite.

Inscription et choix de cours

Le choix de cours se fait à l'unité d'enseignement de l'étudiant.e, et, dans certains cas, à chaque trimestre.

LES SÉMINAIRES

Nota bene : cette liste est exhaustive, mais les séminaires ne sont pas offerts à chaque année. Les étudiant.es sont prié.es de consulter l'horaire sur le Guichet étudiant ou au Département.

CIN6009 Enjeux épistémologiques actuels **3 crédits**

Laboratoire de réflexion épistémologique sur l'interdisciplinarité, la recherche-crédation ou le transfert des connaissances dans les études cinématographiques et vidéoludiques.

CIN6013 La médiation audiovisuelle **3 crédits**

Étude des médias dans une perspective non instrumentale. Analyse de la médiation comme lieu de croisement des dynamiques actualisées par les différentes technologies (l'écriture, la voix, le cinéma, la vidéo ou les nouvelles technologies).

CIN6015 Cinéma et philosophie **3 crédits**

Ce séminaire se consacre à la rencontre de deux pratiques, celle consistant à inventer des concepts (philosophie) et celle consistant à fabriquer des blocs de mouvement / durée (le cinéma).

CIN6017 Problématique du cinéma documentaire **3 crédits**

Réflexion, à partir d'études de cas, sur les genres et les styles du cinéma documentaire.

CIN6021 Recherches sur le cinéma québécois **3 crédits**

Étude d'un problème spécifique du cinéma québécois et (ou) analyse détaillée d'œuvres (par exemple, analyse d'un film représentatif du répertoire québécois).

CIN6030 La critique cinématographique **3 crédits**

Réflexion sur le rôle et le développement de la critique de cinéma aujourd'hui : recherche sur des aspects particuliers de cette dimension critique et production de textes critiques relatifs à l'activité cinématographique.

CIN6035 Approche spécifique d'une recherche **3 crédits**

Ce séminaire est offert en alternance par les professeurs de la Section cinéma et jeu vidéo qui y présentent leurs recherches en cours.

CIN6046 Questions de narration **3 crédits**

Étude des questions théoriques et critiques concernant le rapport entre narration et cinéma. Compréhension et explicitation du sens que confère le médium cinématographique à la narrativité.

CIN6047 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes **3 crédits**

Étude de certains problèmes dans le domaine de l'histoire du cinéma et des questions de méthode que ceux-ci supposent. Examen critique d'une période du cinéma.

CIN6048 Poétiques de l'archive cinématographique **3 crédits**

Réflexion sur les archives cinématographiques à l'aune des usages multiples auxquels elles se sont prêtées tout au long de l'histoire du cinéma et à travers plusieurs genres (cinéma documentaire, cinéma de fiction, cinéma expérimental, film-essai)

- CIN6050 Scénarisation, technologies et création** **3 crédits**
Étude des développements des pratiques d'écriture scénaristique et cinématographique des débuts du cinéma au multimédia.
- CIN6051 Socialité du cinéma** **3 crédits**
Le séminaire aborde trois grandes questions touchant la socialité du cinéma : 1) le film dans son contexte social; 2) le cinéma comme expérience imaginaire de sociabilité; 3) le cinéma comme construction du social.
- CIN6052 Le cinéma élargi** **3 crédits**
Études des pratiques développées aux frontières du cinéma, depuis le cinéma d'avant-garde jusqu'à l'art vidéo, l'installation et les arts médiatiques. Analyse d'une thématique ou d'un corpus choisi.
- CIN6054 Poétiques de l'audio-visuel** **3 crédits**
Laboratoire de recherche-crédation ayant pour sujet les pratiques et les principes de composition, les usages, les fonctions et les effets du sonore (musique, son, voix, parole, bruit) dans les domaines du cinéma, des arts médiatiques et du jeu vidéo.
- CIN6055 Séminaire en études cinématographiques** **3 crédits**
Ce séminaire permet à un professeur invité de développer un enseignement sur un thème dont le sujet sera déterminé chaque année.
- CIN6056 Cinéma et culture numérique** **3 crédits**
Réflexion sur l'image cinématographique à l'ère du tout numérique. Étude de l'appareil cinéma dans son passage de l'analogique au numérique. Analyse des procédés perceptifs instaurés par les techniques numériques et par la prolifération des écrans.
- CIN6059 Sérialités et transmédiatités** **3 crédits**
Réflexions sur les phénomènes sériels à travers les médias (roman-feuilleton, transfictionnalité, adaptation, remake, séries télé) jusqu'à l'émergence des univers transmédiatiques (création, distribution, réception).
- CIN6060 Cinéma et innovations technologiques** **3 crédits**
Ce séminaire a pour objectif d'étudier l'impact des techniques et des innovations technologiques sur le cinéma. Deux axes d'analyse sont privilégiés: les pratiques et les usages.
- CIN6061 Pensée et pratique expérimentale** **3 crédits**
Laboratoire de recherche-crédation sur les démarches expérimentales au cinéma et dans les arts médiatiques. Liens entre les gestes de création et les gestes théoriques (couper, relier, impliquer, improviser, écouter, collaborer, mixer, définir, etc.).
- HAR6074 Arts et cinémas autochtones** **3 crédits**
Le séminaire traite de questions et d'enjeux relatifs aux expressions esthétiques et artistiques autochtones par l'entremise d'un corpus d'œuvres, par la connaissance et la rencontre de créateurs et artistes autochtones.
- JEU6001 Approches théoriques du jeu vidéo** **3 crédits**
Étude des diverses approches théoriques et de leurs incidences sur l'analyse, la compréhension et l'interprétation du jeu vidéo.

JEU6002 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive **3 crédits**

Étude comparative du cinéma, du jeu vidéo et de la fiction interactive en général. Analyse des relations qu'entretiennent ces arts. Réflexion sur la spécificité du jeu vidéo et de la fiction interactive.

JEU6003 Comprendre et créer le jeu vidéo **3 crédits**

Ce séminaire interdisciplinaire étudie les représentations et idéologies de la culture vidéoludique. Il interroge les aspects sociaux, ethniques, politiques, ludiques et esthétiques. Mises en pratique lors d'une séance de design intensive en groupe.

PLU6034 Littérature, cinéma et médias **3 crédits**

Création - transformation des genres : leur diffusion et réception; analyse des contraintes; adaptation et réécriture; importance du scénario.

PLU6041-2 Problématiques de l'intermédialité 1 et 2 **3 crédits**

Définition des enjeux épistémologiques du concept d'intermédialité et des méthodologies d'approches des pratiques artistiques et (ou) scientifiques de type intermédialité. Études de cas de relations intermédiales.

Séminaires obligatoires au doctorat

CIN70001-2 Séminaire doctoral 1 et 2 **3 crédits**

Ce cours a pour but de parfaire la formation théorique et méthodologique. Étude des contributions récentes les plus importantes de la discipline. Réflexion sur les outils conceptuels, le cadre théorique et la méthodologie. Remarques : séminaire s'étendant sur deux trimestres.

CIN70081-2 Séminaire intégrateur en recherche-crédation 1 et 2 **3 crédits**

Explorer différentes approches en recherche-crédation de manière théorique, pratique et méthodologique. Remarques : séminaire s'étendant sur deux trimestres.

HAR70091-2 Pratique, pensée, processus 1 et 2 **3 crédits**

Mise en pratique d'une pensée croisée sur les disciplines de l'histoire de l'art et des études cinématographiques. Remarques : séminaire s'étendant sur deux trimestres.

CIN7001 Atelier de recherche **3 crédits**

Cette activité, dirigée par le directeur de recherche, a pour but de préciser le corpus et la problématique, d'approfondir les hypothèses historiques et théoriques et d'encadrer la rédaction du projet de thèse.

CIN7003 Forum doctoral **3 crédits**

Présentation par les étudiants de leurs travaux de recherche de thèse dans un forum rassemblant les professeurs affectés au programme et les étudiants en scolarité.

CIN7006 Séminaire conjoint avec la Sorbonne Nouvelle

3 crédits

Ce séminaire, donné par deux professeurs de l'Université Paris 3 et deux professeurs de l'Université de Montréal, porte sur des problématiques choisies parmi les questions actuelles de la discipline.

LES PROFESSEUR.ES

Dominic Arsenault (professeur titulaire)

Jeu vidéo ; scénarisation interactive ; narratologie transmédiatique ; histoire du jeu vidéo ; théories des genres ; intermédialité.

Olivier Asselin (professeur titulaire)

Création cinématographique ; cinéma exposé et arts médiatiques ; art moderne et contemporain ; théorie de l'art et esthétique.

Richard Bégin (professeur agrégé)

Cinéma; innovations technologiques; mobilité; documentaire; archéologies des médias; son; horreur; imaginaire du désastre; intermédialité; recherche-crédation; épistémologie.

Marta Boni (professeure agrégée)

Télévision; phénomènes narratifs transmédiatiques; études de réception; sérialité; période contemporaine (arts et lettres).

Serge Cardinal (professeur titulaire)

Théorie, esthétique et pratique du son au cinéma et dans les arts médiatiques; musique au cinéma; recherche-crédation; rapport du cinéma aux autres arts visuels (peinture, photo, architecture) et sonores (musique, radio, arts du son); acteur de cinéma; philosophies du cinéma.

Frédéric Dallaire-Tremblay (professeur adjoint)

Recherche-crédation; mixage; création sonore; cinéma contemporain; philosophie du cinéma; montage; musique au cinéma.

Marion Froger (professeur titulaire)

Socio-esthétique de la réception ; anthropologie du cinéma ; histoire contextuelle du cinéma ; intermédialité ; cinéma d'essai ; cinéma français.

Michèle Garneau (professeur agrégé)

Poétique et esthétique du cinéma ; le cinéma dans les études culturelles ; cinéma et mémoire ; cinémas nationaux (cinéma québécois, cinémas d'Amérique Latine et d'Afrique francophone).

André Gaudreault (professeur titulaire)

Montage ; narratologie ; cinéma des premiers temps ; intermédialité ; théories du cinéma ; histoire du cinéma ; innovations technologiques ; révolution numérique.

André Habib (professeur agrégé)

Esthétique du cinéma ; cinéma moderne et contemporain ; cinéma expérimental ; archives et cinéma (à l'ère du numérique) ; histoire et théorie de la cinéphilie ; cinéma iranien ; imaginaire de la ruine au cinéma.

Germain Lacasse (professeur honoraire)

Cinéma des premiers temps ; cinéma québécois ; histoire du cinéma ; cinéma documentaire ; cinéma et comédie ; cinéma politique.

Emanuel Licha (professeur agrégé)

Recherche-création; documentaire; art contemporain; cultures visuelles; cinéma topographique; arts et politique; installations et dispositifs filmiques; art et géographie; sociologie de l'art; cinéma contemporain; cinéma.

Silvestra Mariniello (professeur honoraire)

Étude critique du cinéma par rapport aux autres formes de connaissance (épistémologie du cinéma) ; médiation audiovisuelle ; rhétorique du cinéma ; théorie des médias et intermédialité ; cinéma italien.

Bernard Perron (professeur titulaire)

Jeux vidéo ; théories du jeu ; cinéma d'horreur ; montage ; narratologie ; cognitivisme ; théories du cinéma ; cinéma contemporain.

Isabelle Raynauld (professeur titulaire)

Scénarisation (écriture, histoire et théorie) ; cinéma des premiers temps ; théories de la narration ; nouvelles technologies ; intermédialité ; cinéma français.

Joëlle Rouleau (professeure agrégée)

Études de genre; cinéma; recherche-création; théories queer; études culturelles; approches féministes et queer.

Carl Thérien (professeur titulaire)

Histoire du jeu vidéo et des médias ; théories de l'immersion et fictionnalité ; narratologie ; études intermédiales.

Zaira Zarza (professeure adjointe)

Cinéma contemporain; études culturelles; économie de l'art; institutions culturelles; arts médiatiques; 21^{ème} siècle; Amérique latine; Caraïbes; Cuba.

LA RECHERCHE

Avec ses groupes de recherche et ses laboratoires de recherche-cr ation, ses recherches individuelles, son Centre de recherche, ses revues scientifiques, la Section cin ma et jeu vid o du D partement constitue un cadre privil gi  pour la recherche de pointe et la formation des chercheurs et des cr ateurs. La plupart des  tudiant.es de doctorat et plusieurs  tudiant.es de ma trise qui travaillent actuellement dans le champ des  tudes cin matographiques sous la direction de nos professeur.es sont int gr s   des  quipes de recherche ou de recherche-cr ation.

Th mes de recherche (  titre d'exemples) [lien vers th se papyrus](#)

- § □ Cin ma et oralit 
- § □ De la peur fictionnelle   la peur vid oludique :  tude g n rique du jeu vid o d'horreur
- § □  lectricit  : puissance de l'artifice
- § □ Histoire et th orie du cin ma interactif
- § □ L'exp rience imaginaire de sociabilit  au cin ma
- § □ Les d buts du cin ma vus par la presse qu b coise
- § □ L'exemplarit  documentaire : modalit s et enjeux de patrimonialisation   l'Office national du film du Canada
- § □ Outils et m thodes de la cr ation sonore au cin ma
- § □ La transcription audiovisuelle de la musique
- § □ L' pellation mim tique des films
- § □ Vies et morts de la cr ation collective (1960-1985)
- § □ Technologies graphiques, esth tique et innovation dans l'industrie du jeu vid o : une  tude historique de la transition 2D-3D dans les ann es 1990
- § □ Histoire du montage
- § □ Le cin ma   la crois e des m dias
- § □ Impact de la r volution num rique sur l'identit  m diatique du cin ma
- § □ Le hors-film, les op ras film s et l'agora-t l 
- § □ L'invention du cin ma et la mort (annonc e) du cin ma
- § □ Des usages cin matographiques de la t l phonie mobile   la mobilographie
- § □ De l'image traumatique comme chose publique. Pour une esth tique de la mobilit  num rique : Immersion, communication, repr sentation
- § □ L'histoire du jeu vid o, un d fi pour la th orie :  tude des aspects formels et de la r ception des genres vid oludiques
- § □ Les arts m diatiques et la reconfiguration de l'espace public
- § □ Les strat gies artistiques de spatialisation du savoir
- § □ Le cin ma augment 
- § □ La cin philie   l' preuve du temps: histoire, th orie, m lancolie
- § □ Les archives cin matographiques   l' re du num rique
- § □ L'improvisation musicale au cin ma
- § □ R sonance et alt ration audiovisuelles: pour une pens e sonore de la vid o et du cin ma exp rimental

Chaire, groupes et laboratoires de recherche

Centre de recherches intermédiales sur les arts les lettres et les techniques (CRIalt)

Le CRIalt est l'héritier du Centre de recherche sur l'intermédialité (CRI), premier centre de recherche au Québec et au Canada sur les rapports intermédiatiques et leurs implications historiques, sociologiques, culturelles et politiques.

<http://crialt-intermediality.org/eng/>

Laboratoire CinéMédias

Ce laboratoire offre l'un des environnements de recherche les plus dynamiques et novateurs de la discipline aux étudiants et chercheurs de l'Université de Montréal.

<https://labocinemédias.ca/>

La création sonore

Laboratoire dont les activités de recherche-crédation portent sur les dimensions sonores et musicales du cinéma et des arts médiatiques, sur les techniques et les pratiques du son. Le laboratoire est associé à l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM) et au Réseau de recherche-crédation en arts, cultures et technologies Hexagram.

<http://www.creationsonore.ca/>

Film documentaire : cerveau, musique et vers d'oreille, ces chansons qui ne nous quittent plus

Ce groupe en recherche-crédation a pour but l'élaboration, la réalisation et la diffusion d'un film documentaire qui s'intéresse aux recherches actuelles sur les rapports entre le cerveau et la musique.

Labo Télé

Labo télé - recherches sur les formes et plateformes télévisuelles / research on television forms and platforms

<http://www.labotele.com/>

LUDOV

La plateforme web du Laboratoire universitaire de documentation et d'observation vidéoludiques (LUDOV) rassemble les informations sur le laboratoire de jeu, les collections, les programmes d'études, les projets de recherche ainsi que les publications des chercheurs en études du jeu vidéo du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de l'Université de Montréal.

<https://ludov.ca/>

Observatoire du cinéma québécois (OCQ)

L'Observatoire du cinéma au Québec (OCQ), fondé en 2007 par André Gaudreault et Denis Héroux, est une structure universitaire unique qui encourage et facilite le dialogue entre les milieux de l'étude et de la pratique du cinéma en organisant notamment des cycles d'activités qui mettent le plus souvent en relation artisans et étudiants. À travers toutes ses activités, l'Observatoire se veut

également un point de rencontre et d'échange pour les différentes universités québécoises qui offrent des programmes d'études universitaires en cinéma.

<https://ocq.umontreal.ca/>

Revues scientifiques

Cinémas

Fondée en 1990 et dirigée depuis 2016 par Richard Bégin, *Cinémas* est la plus importante revue d'études cinématographiques au Canada. Elle est éditée au Département et se consacre essentiellement aux études cinématographiques. Elle diffuse des travaux théoriques ou analytiques visant à stimuler une réflexion pluridisciplinaire sur le cinéma en croisant différentes approches, méthodes et disciplines.

<https://www.revue-cinemas.info/>

Intermédialités

Fondée en 2003 et dirigée par James Cisneros, *Intermédialités* est une revue interdisciplinaire qui se propose d'aborder l'histoire et la théorie des arts, des lettres et des techniques, en suivant les lignes d'une interrogation intermédiale.

<http://intermedialites.com/>

<p style="text-align: center;">LES BOURSES ET LE SOUTIEN FINANCIER</p>

Est décrit en détail ci-dessous ce qui constitue le « financement intégré » destiné aux doctorant.es de notre département, que nous souhaitons maintenir à hauteur de 15000\$ en moyenne par année d'études.

Le Département délivre une bourse d'admission (4500\$ au minimum), laquelle est remise au cours de la première session de scolarité. Il offre également une Bourse de rédaction aux meilleur.es étudiant.es inscrit.es en 2^e ou en 3^e année de doctorat qui ont réussi leur examen de synthèse (entre 3500\$ et 4000\$).

Les études supérieures et postdoctorales (ESP) offrent chaque année plusieurs Bourses d'excellence d'un montant variable et via un concours, ainsi que des Bourses de fin d'études doctorales en 4^e année ou en 5^e année d'études (12000\$,) afin de permettre à l'étudiant.e de se consacrer à la rédaction de sa thèse et de terminer dans les délais.

Les étudiant.es peuvent aussi se porter candidat.e pour obtenir des contrats d'auxiliaire d'enseignement réservés à nos doctorant.es, d'une valeur approximative de 1800\$ en moyenne par contrat et par session. Plusieurs autres contrats d'auxiliariat en recherches sont également offert au sein des laboratoires, de projets ou groupes de recherches, etc.

Le Département offre enfin chaque année une vingtaine de charges de cours qui sont réservées aux doctorant.es ayant réussi leur examen de synthèse (d'une valeur d'environ 9800\$ chacune). Chaque doctorant.e a droit à un maximum de deux charges d'enseignement durant sa période de rédaction.

Tout ce financement pourra être bonifié par diverses bourses thématiques à concours, pour lesquels le ou la candidat.e sera invité.e à participer à chaque occasion, si il ou elle en respecte les critères d'admissibilité.

+ [lien vers service de bourses](#)